

COMMISSION DE GESTION 2017  
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION  
SPORTS, BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT  
(SPO)

---

**Objet : GESTION 2017**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission, composée de Mme Katharina DELLWO BAUER (commissaire) et M. Eric WEBER (président), s'est réunie à cinq reprises.

La sous-commission remercie MM. Philippe DERIAZ, Municipal, Marc BINGGELI, chef de service, ainsi que le responsable des bâtiments et les différents collaborateurs rencontrés au cours des visites pour les réponses et explications fournies à ses nombreuses questions, leur disponibilité et la manière très agréable dont elle a été accueillie.

## **1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS**

Le détail des séances est le suivant :

- ***lundi 26 février 2018, 9 h 00 - 11 h 30, Riond-Bosson 14***  
première rencontre avec M. Philippe DERIAZ, municipal, puis avec par M. Marc BINGGELI, chef de service :  
discussion générale concernant le dicastère, questions relatives au rapport de gestion, agenda des visites;
- ***lundi 5 mars 2018, 9 h 00 - 11 h 30, piscine communale, puis bâtiments Place Saint-Louis 2 et Rue Docteur-Yersin 1***  
deuxième rencontre avec M. Philippe DERIAZ, municipal, accompagné de M. Marc BINGGELI, chef de service, et du responsable des bâtiments :  
visite des trois bâtiments;
- ***vendredi 9 mars 2018, 9 h 00 - 11 h 30, Etablissement viticole de Marcelin, puis Riond-Bosson 14, puis Centre de vie infantine de La Gracieuse (CVE La Gracieuse)***  
troisième rencontre avec M. Philippe DERIAZ, municipal, accompagné de MM. Marc BINGGELI, chef de service, en compagnie de M. Pierre Marc BURNAND, président de la Commission de gestion; étaient présents au Centre viticole le directeur du Domaine des vins de Morges et le chef vigneron; étaient présentes au CVE La Gracieuse la directrice et la responsable pédagogique :  
visite des deux bâtiments et discussion de quelques problèmes;
- ***vendredi 16 mars 2018, 9 h 00 - 11 h 45, Riond-Bosson 14***  
quatrième rencontre avec M. Philippe DERIAZ, municipal, accompagné de la déléguée aux sports, puis du délégué à l'environnement :  
prise de contact avec la déléguée aux sports et évocation de ses diverses activités; prise de contact avec le délégué à l'environnement et évocation de ses diverses activités;
- ***mardi 3 avril 2018, 16 h 00 - 17 h 00, Riond-Bosson 14***  
cinquième rencontre avec M. Philippe DERIAZ, municipal :  
questions finales et passage en revue des vœux en suspens.

Postérieurement à la remise de ce rapport est prévue, le samedi 2 juin 2018, la visite traditionnelle des alpages. Tous les membres de la commission de gestion, avec leurs conjoints, sont invités à cette visite.

## 2. GÉNÉRALITÉS

### Organisation du service

La prise en main du service par M. Philippe DERIAZ a été difficile : réorganisation après la mutation de l'ancien chef de service, surmenage de l'équipe du secrétariat dû au manque de personnel, développement du dicastère. Une secrétaire supplémentaire a été engagée à 100%.

Actuellement, le service a pris son rythme de croisière à la satisfaction de M. Philippe DERIAZ. L'équipe est efficace et cohérente. La bonne ambiance de travail a été relevée.

### Alpages

La montée aux alpages s'effectue régulièrement début juin ce qui ne permet l'organisation des visites de la commission de gestion qu'à partir de cette date, après le dépôt des rapports des sous-commissions. Néanmoins, la sous-commission SPO tient à remercier le responsable des Domaines pour le bon travail constaté en 2016 et les années précédentes.

### Bâtiments

Lors de la première rencontre du 26 février avec M. Philippe DERIAZ et au fil de la discussion, la sous-commission a relevé les points suivants :

- Maison de Seigneux, rue du Docteur-Yersin 1, note 2 au recensement architectural : le bâtiment est vide suite au départ de la PRM dans ses nouveaux locaux. M. Philippe DERIAZ nous informe que la Municipalité cherche une solution quant à la future affectation du bâtiment. Ceci retarde le remplacement absolument nécessaire de la chaudière. Voir compte-rendu de notre visite ci-dessous.
- Maison Bornand, Place Saint-Louis 2, note 1 au recensement architectural : au niveau de l'entrée se trouve l'office de la population, aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages, anciens locaux de la police de Morges. Ces deux étages sont en cours de rafraîchissement. Le 1<sup>er</sup> étage n'est pas encore loué et le 2<sup>ème</sup> étage sera loué à l'ARASMAC. Le 3<sup>ème</sup> étage est occupé par une entreprise privée. Voir compte-rendu de notre visite ci-dessous.
- Riond-Bosson 14 : la Commune est propriétaire des étages 0 et 1. Les locaux sont en cours de rénovation. Pendant ces travaux, le 2<sup>ème</sup> étage est loué par le dicastère SPO. Cet étage est propriété d'Eldora SA, anciennement DSR (Fondation du Département social romand), en DDP. Le déménagement est prévu le 9 avril 2018, le dicastère INF occupera l'étage 0 et le dicastère SPO l'étage 1.
- Ancienne Douane, Place du Port 1 et rue du Château 2, note 2 au recensement architectural : préavis N° 28/9.17 refusé par le Conseil Communal, préparation d'un nouveau préavis allégé.
- Maison de maître La Gracieuse, chemin des Philosophes 18, note 2 au recensement architectural : le bâtiment se dégrade et doit faire l'objet d'une rénovation. Celle-ci n'est pas envisagée pour le moment car non prioritaire.
- Etablissement Beausobre : conformément au préavis n° 24/6.16, 934 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de Beausobre II, l'inauguration a eu lieu le 4 octobre 2017. Ces travaux sont un succès selon M. Philippe DERIAZ.

La sous-commission relève que de nombreux travaux sont à régler prochainement, en particulier sur les systèmes de chauffage : remplacement de la citerne au collège de la Gracieuse, mise en conformité de la chaudière à la Maison de Seigneux, modernisation du chauffage du Temple notamment.

Nous avons relevé dans le rapport de M. Philippe DERIAZ que certains bâtiments affichent une consommation d'énergie très élevée, par exemple Hôtel de Ville et collège des Jardins.

A ce propos, la sous-commission a posé les questions suivantes :

1. Comment expliquer les indices de consommation d'énergie primaire «Chauffage» pour certains bâtiments (liste ci-dessous) ?
2. Comment expliquer les «indices d'émission de gaz à effet de serre» pour certains bâtiments (liste ci-dessous) ?

Réponse de M. Philippe DERIAZ à la question 1 :

Bâtiment	Indice chauffage	Remarque
Vogéaz	E	<p>Les indices ont été calculés selon la norme SIA, cahier technique 2031 :2009 – Certificat énergétique des bâtiments.</p> <p>Les éléments entrant en jeu dans le calcul sont la quantité d'énergie de chauffage, la surface énergétique de référence, et le type de bâtiment (écoles, administration, etc.). Pour les affectations mixtes, une pondération des différentes surfaces vs affectation est calculée.</p> <p>Pour déterminer les éléments qui expliquent ces mauvaises performances énergétiques, il faut faire une analyse EPIQR ou CECB+ par un bureau spécialisé. Notre service n'a pas les ressources pour le faire.</p> <p>C'est le premier enjeu de la réponse au Postulat Beauverd. Le deuxième étant d'avoir les ressources pour ensuite assainir les bâtiments.</p>
Jardins	G	
Gracieuse, maison de maître	E	
Beausobre II	F	
Hôtel de Ville	D	
Saint-Louis 2	D	
Maison de Seigneux, Yersin 1	G	
Centre culturel	D	
Sylvana CVE + archives	E	
Vestiaires Parc des Sports	F	
Caserne des pompiers	F	
Ancien Stand	G	
Petit-Dézaley (y.c. piscine)	E	
Bluard	E	
Riond-Bosson 9	E	

Réponse de M. Philippe DERIAZ à la question 2 :

Bâtiment	Indice GAS	Remarque
Jardins	D	<p>Les indices ont été calculés selon la norme SIA, cahier technique 2031 :2009 – Certificat énergétique des bâtiments.</p> <p>Les éléments entrant en jeu dans le calcul sont les quantités d'énergie de chauffage, les coefficients d'émission de gaz à effet de serre pour chacun d'eux, la surface énergétique de référence, et le type de bâtiment (écoles, administration, etc.).</p> <p>Comme ci-dessus, pour déterminer les éléments qui expliquent ces mauvaises performances énergétiques, il faut faire une analyse EPIQR ou CECB+ par un bureau spécialisé. Notre service n'a pas les ressources pour le faire.</p>
Beausobre II	D	
Maison de Seigneux, Yersin 1	D	
Ancien Stand	D	

Ces deux tableaux explicatifs ne sont qu'un extrait de la liste générale des bâtiments communaux et concernent uniquement les bâtiments dont les indices ne sont pas satisfaisants (D à G). Pour les autres bâtiments communaux, les indices sont bien meilleurs.

L'interprétation des indices selon la norme SIA 2031:2016 est la suivante :

Classe	Commentaire pour les classes énergétiques.
+	Bâtiments à énergie positive.
A	Bâtiments à très bonne performance.
B	Bâtiments meilleurs que la référence.
C	Bâtiments consommant plus que la référence.
D	Analyse recommandée.
E	Bâtiments nettement hors normes, méritant une analyse visant à des améliorations.
F	
G	

Echelle de couleurs : + bleu ciel, A vert foncé, B vert clair, C vert-jaune, D jaune, E jaune-orangé, F orange, G rouge

La politique énergétique se définit et se met en place (stratégie énergétique, planification énergétique, création d'un fond). Qu'en est-il du postulat "Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier ?" du groupe SPI déposé et développé en séance du Conseil Communal du 25 juin 2014 ? Selon M. Philippe DERIAZ, la réponse est prête et sera soumise sous forme de préavis au Conseil communal en 2018. Par ailleurs, la stratégie énergétique et la planification énergétique territoriale sont en phase de traitement et d'analyses internes au service SPO.

## Vandalisme

A plusieurs reprises, M. Philippe DERIAZ nous a fait part du problème récurrent du vandalisme. Deux endroits sont préoccupants : le Collège de la Gracieuse et Beausobre. Même si le montant total des dégâts s'élève à plus de CHF 40'000.00, la situation morgienne ne semblerait pas alarmante en comparaison avec les chiffres cantonaux.

M. Philippe DERIAZ nous a transmis le tableau (ci-dessous) des dommages ayant entraîné un dépôt de plainte pénale. Il n'y a plus de plainte systématique, l'effort administratif supplémentaire n'étant pas compensé puisque même quand l'auteur, souvent un mineur, est identifié, aucune mesure n'est prise à son encontre.



Direction du patrimoine  
Dépôts de plaintes 2017

22.févr.18

Processus interne				Plainte		Estimation de la réparation 45'955.49	Jugement
Bâtiment	Date du délit	Objet du délit	Auteur du vandalisme	Date de la plainte	N° de dossier	Devis réparation	Décision de jugement
Beausobre - Parking (zone PCI)	20/21 février 2017	Luminaires cassés	--	27 février 2017		10'500.00	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Beausobre - Parking	21/22 février 2017	Extincteurs cassés	--	27 février 2017		500.00	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Beausobre II	11/12 mars 2017	Tégs	--	14 mars 2017		2'200.00	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Beausobre - Parking	26 mars 2017	Tégs	--	29 mars 2017		2'927.50	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Beausobre IV	21/24 juillet 2017	Chaise brûlée	--	28 juillet 2017		2'527.20	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Beausobre II (travaux man.)	18/21 août 2017	Vitre cassée	--	23 août 2017		1'472.15	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Collège des Charpentiers - Salle de gymnastique	12-14 août 2017	Lattes métalliques du faux plafond cassées	--	23 août 2017		12'173.78	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Beausobre II (menuiserie)	25 août 2017	Vitre cassée	--	29 août 2017		471.60	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Collège de Chanel - Salle de cuisine	26/27 août 2017	Store cassé	--	13 septembre 2017		1'900.00	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Beausobre II (travaux man.)	18/19 septembre 2017	Vitre porte de secours cassée	--	3 octobre 2017		1'598.40	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Collège de Chanel - Salle de travaux manuels	23/24 septembre 2017	Vitre de porte cassée	--	28 octobre 2017		312.50	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation. Ordonnance de non-entrée en matière le 19 février 2018
Collège de la Gracieuse - Local conglomère et classe enfantine	27/28 septembre 2017	Vitres cassées	--	28 octobre 2017		632.40	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation. Ordonnance de non-entrée en matière le 19 février 2018
Collège de la Gracieuse - Salle de gymnastique	30 septembre 2017	Cinq vitres cassées	--	26 octobre 2017		2'991.66	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation. Ordonnance de non-entrée en matière le 19 février 2018
Beausobre - Parking	2/3 octobre 2017	Vitre coupée cassée	--	6 octobre 2017		1'738.80	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation. Ordonnance de non-entrée en matière le 19 février 2018
Beausobre - Parking	30.09/01.10.2017	Tégs	--	1 novembre 2017		778.83	Plainte déposée au Ministère public de l'arrondissement de La Côte. Dossier transmis à la Police cantonale en vue d'une investigation
Gracieuse - Maison de Maître	31 octobre 2017	Vitre porte d'entrée cassée	--	14 novembre 2017		206.00	
Collège de Chanel - Salle de gym - Local des maîtres	11/12 novembre 2017	Vitre cassée	--				
Beausobre - Théâtre	12 novembre 2017	Chaise plastique brûlée	--	14 novembre 2017		3'024.00	
Etablissement horticole	13 novembre 2017	Vol de la boîte à clés	--				

## Sécurité dans les bâtiments

Dans le rapport SPO, sous le point "Mesure en cours", la commission se demande en quoi consiste l'assistance au mandataire sécurité. M. Philippe DERIAZ nous répond de la manière suivante:

- *Le mandataire sécurité est la société Help Prévention Sécurité à Epalinges, mandatée par le service des Ressources humaines. L'assistance au mandataire sécurité consiste à lui faire visiter les bâtiments, lui fournir les plans, lui expliquer les installations de sécurité et mesures en place, etc. Pour le service SPO, c'est le responsable des bâtiments communaux, également Commandant remplaçant du SIS Morget qui fournit cette assistance.*

La sous-commission a consulté les rapports des exercices d'évacuation des collèges Pré-Maudry, Chanel, Vogéaz, Gracieuse, mis à notre disposition par M. Philippe DERIAZ. A la lecture de ces rapports et de leurs conclusions, elle n'a remarqué aucun problème à signaler.

## 3. INFRASTRUCTURES SPORTIVES

### Patinoire

Pour le personnel de la patinoire, la sous-commission est étonnée des horaires de travail, de six heures du matin à minuit sept jours sur sept pour le bon fonctionnement de la patinoire. La question a été posée à M. Philippe DERIAZ qui nous a répondu de la manière suivante :

- *Les horaires sont variables et dépendent du plan de glace «période scolaire» ou «vacances scolaires». Ils dépendent également des matchs et manifestations qui ont lieu à la patinoire. Les deux plans de glace ci-dessous montrent l'occupation standard de la patinoire. Les icemen assurent l'entretien de la surface avant, pendant et après l'utilisation de la glace. Tous les jours ne commencent pas à 6h pour finir à 24h.*



Plan de glace - Horaires période scolaires Saison 2017-2018

déclinaison de la municipalité du 26.06.2017

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	(SAMÉDI)	DIMANCHE
6:30 - 8:30	Surfacing						
8:30 - 10:30	CPM						
10:30 - 12:30	CPM						
12:30 - 14:30	CPM						
14:30 - 16:30	CPM						
16:30 - 18:30	CPM						
18:30 - 20:30	CPM						
20:30 - 22:30	CPM						
22:30 - 24:30	CPM						
24:30 - 26:30	CPM						
26:30 - 28:30	CPM						
28:30 - 30:30	CPM						
30:30 - 32:30	CPM						
32:30 - 34:30	CPM						
34:30 - 36:30	CPM						
36:30 - 38:30	CPM						
38:30 - 40:30	CPM						
40:30 - 42:30	CPM						
42:30 - 44:30	CPM						
44:30 - 46:30	CPM						
46:30 - 48:30	CPM						
48:30 - 50:30	CPM						
50:30 - 52:30	CPM						
52:30 - 54:30	CPM						
54:30 - 56:30	CPM						
56:30 - 58:30	CPM						
58:30 - 60:30	CPM						
60:30 - 62:30	CPM						
62:30 - 64:30	CPM						
64:30 - 66:30	CPM						
66:30 - 68:30	CPM						
68:30 - 70:30	CPM						
70:30 - 72:30	CPM						
72:30 - 74:30	CPM						
74:30 - 76:30	CPM						
76:30 - 78:30	CPM						
78:30 - 80:30	CPM						
80:30 - 82:30	CPM						
82:30 - 84:30	CPM						
84:30 - 86:30	CPM						
86:30 - 88:30	CPM						
88:30 - 90:30	CPM						
90:30 - 92:30	CPM						
92:30 - 94:30	CPM						
94:30 - 96:30	CPM						
96:30 - 98:30	CPM						
98:30 - 100:30	CPM						
100:30 - 102:30	CPM						
102:30 - 104:30	CPM						
104:30 - 106:30	CPM						
106:30 - 108:30	CPM						
108:30 - 110:30	CPM						
110:30 - 112:30	CPM						
112:30 - 114:30	CPM						
114:30 - 116:30	CPM						
116:30 - 118:30	CPM						
118:30 - 120:30	CPM						
120:30 - 122:30	CPM						
122:30 - 124:30	CPM						
124:30 - 126:30	CPM						
126:30 - 128:30	CPM						
128:30 - 130:30	CPM						
130:30 - 132:30	CPM						
132:30 - 134:30	CPM						
134:30 - 136:30	CPM						
136:30 - 138:30	CPM						
138:30 - 140:30	CPM						
140:30 - 142:30	CPM						
142:30 - 144:30	CPM						
144:30 - 146:30	CPM						
146:30 - 148:30	CPM						
148:30 - 150:30	CPM						
150:30 - 152:30	CPM						
152:30 - 154:30	CPM						
154:30 - 156:30	CPM						
156:30 - 158:30	CPM						
158:30 - 160:30	CPM						
160:30 - 162:30	CPM						
162:30 - 164:30	CPM						
164:30 - 166:30	CPM						
166:30 - 168:30	CPM						
168:30 - 170:30	CPM						
170:30 - 172:30	CPM						
172:30 - 174:30	CPM						
174:30 - 176:30	CPM						
176:30 - 178:30	CPM						
178:30 - 180:30	CPM						
180:30 - 182:30	CPM						
182:30 - 184:30	CPM						
184:30 - 186:30	CPM						
186:30 - 188:30	CPM						
188:30 - 190:30	CPM						
190:30 - 192:30	CPM						
192:30 - 194:30	CPM						
194:30 - 196:30	CPM						
196:30 - 198:30	CPM						
198:30 - 200:30	CPM						
200:30 - 202:30	CPM						
202:30 - 204:30	CPM						
204:30 - 206:30	CPM						
206:30 - 208:30	CPM						
208:30 - 210:30	CPM						
210:30 - 212:30	CPM						
212:30 - 214:30	CPM						
214:30 - 216:30	CPM						
216:30 - 218:30	CPM						
218:30 - 220:30	CPM						
220:30 - 222:30	CPM						
222:30 - 224:30	CPM						
224:30 - 226:30	CPM						
226:30 - 228:30	CPM						
228:30 - 230:30	CPM						
230:30 - 232:30	CPM						
232:30 - 234:30	CPM						
234:30 - 236:30	CPM						
236:30 - 238:30	CPM						
238:30 - 240:30	CPM						
240:30 - 242:30	CPM						
242:30 - 244:30	CPM						
244:30 - 246:30	CPM						
246:30 - 248:30	CPM						
248:30 - 250:30	CPM						
250:30 - 252:30	CPM						
252:30 - 254:30	CPM						
254:30 - 256:30	CPM						
256:30 - 258:30	CPM						
258:30 - 260:30	CPM						
260:30 - 262:30	CPM						
262:30 - 264:30	CPM						
264:30 - 266:30	CPM						
266:30 - 268:30	CPM						
268:30 - 270:30	CPM						
270:30 - 272:30	CPM						
272:30 - 274:30	CPM						
274:30 - 276:30	CPM						
276:30 - 278:30	CPM						
278:30 - 280:30	CPM						
280:30 - 282:30	CPM						
282:30 - 284:30	CPM						
284:30 - 286:30	CPM						
286:30 - 288:30	CPM						
288:30 - 290:30	CPM						
290:30 - 292:30	CPM						
292:30 - 294:30	CPM						
294:30 - 296:30	CPM						
296:30 - 298:30	CPM						
298:30 - 300:30	CPM						

CPM
HC Forward
Public Hockey
Public
Ecoles
Clubs
Entretien glace



Plan de glace - Horaires période vacances Saison 2017-2018

déclinaison de la municipalité du 26.06.2017

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	(SAMÉDI)	DIMANCHE
6:30 - 8:30							
8:30 - 10:30							
10:30 - 12:30							
12:30 - 14:30							
14:30 - 16:30							
16:30 - 18:30							
18:30 - 20:30							
20:30 - 22:30							
22:30 - 24:30							
24:30 - 26:30							
26:30 - 28:30							
28:30 - 30:30							
30:30 - 32:30							
32:30 - 34:30							
34:30 - 36:30							
36:30 - 38:30							
38:30 - 40:30							
40:30 - 42:30							
42:30 - 44:30							
44:30 - 46:30							
46:30 - 48:30							
48:30 - 50:30							
50:30 - 52:30							
52:30 - 54:30							
54:30 - 56:30							
56:30 - 58:30							
58:30 - 60:30							
60:30 - 62:30							
62:30 - 64:30							
64:30 - 66:30							
66:30 - 68:30							
68:30 - 70:30							
70:30 - 72:30							
72:30 - 74:30							
74:30 - 76:30							
76:30 - 78:30							
78:30 - 80:30							
80:30 - 82:30							
82:30 - 84:30							
84:30 - 86:30							
86:30 - 88:30							
88:30 - 90:30							
90:30 - 92:30							
92:30 - 94:30							
94:30 - 96:30							
96:30 - 98:30							
98:30 - 100:30							
100:30 - 102:30							
102:30 - 104:30							
104:30 - 106:30							
106:30 - 108:30							
108:30 - 110:30							
110:30 - 112:30							
112:30 - 114:30							
114:30 - 116:30							
116:30 - 118:30							
118:30 - 120:30							
120:30 - 122:30							

De plus, le cahier des charges d'un iceman nous a été communiqué. Nous avons constaté que ses tâches sont multiples : nettoyage et entretien des locaux et des accès de la patinoire, entretien de la glace, entretien des patins et aiguisage, encaissement des entrées et des locations des patins notamment. Il s'occupe également de l'entretien d'hivernage des bassins de la piscine.

### **Commission consultative d'exploitation de la patinoire**

A ce jour, cette commission est composée de 16 membres en place, une place pour un deuxième délégué des écoles étant vacante :

- M. Philippe DERIAZ, délégué de la Municipalité – président de la commission
- M. Marc BINGGELI, chef de service SPO
- Le responsable technique et des infrastructures sportives SPO
- 2 délégués au sport SPO
- 2 délégués des voisins
- Le président du HC Forward
- Le responsable technique MOJU (MOUvement JUnior) du HC Forward
- Le président du Curling Club de Morges
- 1 délégué du Curling Club de Morges
- Le président du Club des Patineurs de Morges
- La responsable technique du Club des Patineurs de Morges
- 1 déléguée des écoles
- 2 délégués du public, nouveaux.

Les deux représentants du public avaient démissionné avec effet immédiat en mai 2015, ayant le sentiment que les intérêts du public n'étaient systématiquement pas pris en compte. Depuis lors, ces deux postes étaient vacants. La Municipalité se félicite d'avoir trouvé deux nouveaux volontaires, qui ont cependant des liens avec le hockey. A ce propos, la sous-commission juge inopportun que les deux représentants du public aient des liens rapprochés avec le hockey. Il semblerait que ceci n'est pas compatible avec le règlement.

**Vœu N° SPO - 1** : Que la Municipalité veuille à ce que les représentants du public à la Commission consultative d'exploitation de la patinoire n'aient aucun lien avec les clubs utilisant la patinoire.

La commission a un rôle consultatif. Ses membres assurent le relais entre la commission et leurs groupes d'intérêts respectifs. Les propositions qui en émanent sont émises sous la forme de recommandations à la Municipalité, qui réserve son droit de décision sur la mise en œuvre ou non des propositions de la commission. Comme le premier véritable objectif de la commission est de valider le plan de glace, la composition de la commission ne poserait pas de problème, parce que la Municipalité, selon M. Philippe DERIAZ, aurait l'intention d'ouvrir la patinoire le plus possible au public.

### **Piscine du Parc des Sports**

Le 5 mars, la sous-commission s'est réunie à la piscine du Parc des Sports en compagnie de MM. Philippe DERIAZ, Marc BINGGELI ainsi que du responsable des bâtiments.

M. Philippe DERIAZ nous informe que le service aimerait conserver l'utilisation de la piscine pendant les travaux du centre aquatique. Par contre, le parking ne sera pas accessible.

#### **o Vestiaires**

Les sols des vestiaires et les portes ont été rafraîchis par le service d'entretien SPO. Les vestiaires sont en bon état général. Les installations sanitaires sont totalement vidangées.

#### **o Bâtiment du restaurant**

- Sous-sol

Les locaux WC, totalement obsolètes, sont dans état lamentable. M. Philippe DERIAZ nous explique que ces locaux ne sont ouverts qu'en périodes de forte affluence, sinon généralement fermés. Les toilettes proches des vestiaires sont principalement utilisées. Evidemment, aucune rénovation n'est envisagée car le bâtiment sera démoli dans le cadre de la construction du centre aquatique. La sous-

commission constate que ce genre de problème se retrouve dans d'autres bâtiments, en attente d'une nouvelle affectation ou que d'autres projets se réalisent.

Un coffret pour défibrillateur est installé prêt à recevoir l'appareil qui est déplacé en hiver à la patinoire. Les garde-bains et les auxiliaires sont tous formés pour l'utilisation de cet appareil et suivent régulièrement des cours de premiers secours avant l'ouverture de la piscine ainsi que des exercices sporadiques au cours de la saison.

La chaufferie permettant la production d'eau chaude pour le bassin olympique arrive ici aussi en fin de vie, la puissance du brûleur n'est plus adéquate. Rien ne va se faire avant la construction du centre aquatique. En cas de nécessité, la Commune envisage de louer une unité mobile type Blocochauffage. C'est en début de saison que le système est mis à contribution.

L'installation de filtration nous a été commentée par le responsable des bâtiments. Installation très complexe, cuve de filtration à sable gigantesque. Pendant la saison, les filtres sont nettoyés deux fois par jour au moyen d'air comprimé, les déchets sont récupérés et transportés à l'ERM. L'eau de vidange des cuves est dirigée dans les canalisations des eaux usées jusqu'à la station d'épuration.

On nous informe également que les chefs des garde-bains prélèvent et contrôlent une fois par jour la qualité de l'eau des bassins et corrigent éventuellement le dosage du chlore. Ils sont formés pour effectuer cette tâche.

- A l'étage, restaurant et terrasse

Un nouveau restaurateur a pris possession des lieux dès l'ouverture de la piscine, le 13 mai 2017, à la satisfaction de la Municipalité. Des travaux de mise en conformité ont été nécessaires, tels que la mise en place d'un nouveau garde-corps sur la terrasse et l'installation d'un pare-fumée fixé au plafond entre la cuisine et la salle du restaurant. Ici aussi, un bon rafraîchissement serait nécessaire, mais comme le bâtiment sera démoli pour la construction du centre aquatique, aucune rénovation n'est envisagée.

#### **4. VISITES DE BÂTIMENTS**

##### **Maison de Seigneux**

Préavis n° 23/6.17, retiré par la Municipalité dans la séance du Conseil communal du 6 septembre 2017.

A la suite de la visite de la piscine, nous nous sommes déplacés à la Maison de Seigneux, rue du Docteur-Yersin 1 (ancien poste de police).

A notre arrivée, une société privée est en train de nettoyer le bâtiment. L'ensemble des locaux libérés ont été visités, de la chaufferie aux combles. M. Philippe DERIAZ nous informe que la Municipalité cherche une solution quant à la nouvelle affectation de l'immeuble. A ce jour, aucune issue satisfaisante n'est trouvée. L'idée est de louer le bâtiment ou de le mettre sur le marché par voie de DDP au plus vite. Dans ce dernier cas, l'acquéreur devrait mettre en conformité la chaufferie à ses frais. Des travaux d'isolation devraient sans doute être également entrepris. La toiture, par exemple, n'est pas isolée. Il est clair que les coûts importants des travaux pour la mise en conformité du bâtiment retiennent les éventuels intéressés.

La chaudière à gaz date de 1990 et ne répond plus aux normes en vigueur. La Direction générale de l'environnement (DGE) a accordé un ultime délai au 30 juin 2017 pour régler cet état de fait. A cette date, l'installation a été mise hors service. Malgré ceci, le bâtiment est chauffé au minimum afin de le mettre hors-gel. Une prolongation exceptionnelle a été demandée en mars 2018.

Le bouteiller communal est chauffé de façon indépendante par un aérochauffeur électrique datant de la même époque que l'installation à gaz du bâtiment. Ce système est en fin de vie également.

##### **Maison Bornand**

A la suite de la visite de la Maison de Seigneux, toujours en compagnie de MM. Philippe DERIAZ, Marc BINGGELI et du responsable des bâtiments, la sous-commission s'est rendue à la Maison Bornand, Place Saint-Louis 2.

Les travaux de rafraîchissement des anciens locaux de la police, aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages, sont en cours de finition. Les travaux de peinture ont été exécutés en partie par le peintre communal. Le 2<sup>ème</sup> étage sera loué à l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay) en plus des locaux devenus trop petits à la rue de Couvaloup 10. Il n'y a pas encore de locataire pour les bureaux du 1<sup>er</sup> étage. C'est le dicastère *Finances et promotion économique*, via une gérance, qui se charge de trouver un locataire. M. Philippe DERIAZ nous informe que le loyer est fixé à CHF 250.00/m<sup>2</sup>. Il n'est pas prévu d'augmenter ce loyer au vu des rénovations de peu d'importance.

Au rez, l'entrée de l'Office de la population n'est, à nos yeux, pas du tout convenable et ne reflète pas l'image de "Morges la coquette". Dans le sas "salle d'attente" se trouvent de nombreux supports en plastique pour des prospectus fixés contre les murs, des feuillets indicatifs de toutes sortes, collés au moyen de ruban adhésif directement sur les murs, aux endroits encore vides parmi les supports à prospectus. Quelques chaises sont mises à disposition des utilisateurs en attente dans un espace exigu, etc. Ne serait-il pas enfin possible de faire quelque chose ? M. Philippe DERIAZ nous a expliqué que la salle d'attente sera déplacée dans une salle plus spacieuse, voisine de l'entrée. Dans le fil de la discussion, on nous a signalé qu'un nouveau système d'appel dit "ticketing" sera installé en remplacement du système lumineux rouge/vert. Il ne reste qu'à espérer que des aménagements plus esthétiques puissent être rapidement entrepris.

**Vœu N° SPO - 2 :** Que la Municipalité accélère les aménagements de la zone d'accueil à l'Office de la population de manière à la rendre plus moderne et esthétique.

Une petite visite de la Taupinière, propriété de la Commune, dénommée aussi "carnotzet du Préfet", face à l'entrée principale, nous a permis de constater de nombreuses infiltrations d'eau provenant de la voûte. L'endroit est original. L'atmosphère est humide et froide, le chauffage électrique étant coupé bien évidemment lors de notre visite. Le lieu est peu utilisé, une dizaine de fois par année. Des ruches, vides en ce moment, sont installées au-dessus de la voûte.

## Centre viticole

Préavis n° 18/5.17.

Le 9 mars, la sous-commission, accompagnée de M. Pierre Marc BURNAND, président de la commission de gestion 2017, s'est réunie au Centre viticole "Domaine de la Ville de Morges" en compagnie de MM. Philippe DERIAZ et Marc BINGGELI, ainsi que de M. Marc VICARI, directeur du domaine.

Tous les travaux entrepris conformément au préavis, concernant la production de chaleur, les mesures de sécurité dans les combles au-dessus de la production et le système électrique, ont été passés en revue par la sous-commission. Les explications techniques données par le chef vigneron ont été claires et précises. Nous le remercions pour sa disponibilité.

La nouvelle installation de production de chaleur ainsi que les panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire ont été mis en service en novembre 2017. Les accès aux monoblocs et autres installations de filtrage de la ventilation sont maintenant sécurisés par la pose de passerelles, garde-corps et escaliers métalliques. Par contre, dans le cadre de la modernisation du système électrique, le tableau général n'est pas encore remplacé, ce travail sera engagé en juillet prochain.

Actuellement l'installation de chauffage est suivie par les entreprises qui ont posé la chaudière afin d'ajuster au mieux les courbes de chauffage. Par la suite, l'installation sera pilotée par le personnel de Riond-Bosson 9-14 à distance par le biais d'une connexion GSM. Un compteur de gaz se trouve sur place. Un compteur de chaleur et d'eau chaude existe pour les consommations du locataire de la villa.

L'investissement fait dans le cadre du préavis va-t-il être répercuté sur le loyer du Domaine ? Cette question avait été posée par la commission chargée de l'étude du préavis N° 18/5.17. La réponse avait été la suivante :

- *La convention de mise à disposition du domaine viticole de la Ville de Morges à la société Domaine de la Ville de Morges Sàrl prévoit à son article 4 : «La propriétaire est tenue d'exécuter à ses frais les grosses réparations qui s'imposent pendant la durée de la convention.» Pour information, une augmentation de loyer, sur la base de 70 % de la valeur des travaux pourrait être calculée pour autant qu'une clause*



*d'indexation et de travaux à plus-value soit stipulée sur ladite convention. La modification ne pourra se faire qu'une fois les travaux faits et payés, moyennant un préavis d'un mois pour la fin d'un mois. Ceci n'étant pas le cas, une répercussion du coût ou d'une partie du coût des travaux sur le loyer ne semble donc pas opportune (contrairement à la chambre froide qui a été aménagée sur la demande spécifique de la Sàrl).*

Cette réponse n'avait pas été remise en cause. Il n'y a donc pas de répercussion sur le loyer.

## **CVE La Gracieuse**

Le 9 mars également, la sous-commission s'est rendue au centre de vie enfantine de La Gracieuse. La visite s'est déroulée en présence de la directrice, de la responsable pédagogique, de MM. Philippe DERIAZ et Marc BINGGELI. M. Pierre Marc BURNAND, président de la commission de gestion 2017 était aussi de la partie.

Nous relevons un accueil chaleureux par la responsable pédagogique puis par la directrice qui nous a rejoints par la suite. Nous avons visité l'ensemble des locaux et avons constaté que les travaux de protection des murs ont été réalisés partiellement. Le solde de ces travaux sera réalisé pendant les vacances 2018. Nos guides sont satisfaites de ces améliorations et remercient la sous-commission d'avoir attiré l'attention de la Municipalité sur celles-ci.

C'était l'heure du repas des enfants. Les repas sont fournis par Silo, EMS à Echichens. Les aliments sont réchauffés sur place. Le suivi sanitaire, qualitatif, et de la température est assuré et contrôlé de la cuisine de Silo jusqu'à l'assiette des petits consommateurs.

A notre arrivée, nous avons relevé que le bois de la façade est passablement noirci par le temps. M. Marc BINGGELI nous informe que le bois utilisé est du mélèze qui se noircit naturellement. Les différences de teinte sont dues à l'exposition du bâtiment, soit à l'ensoleillement, soit aux intempéries.

## **Amiante**

Des contrôles amiante ont été effectués en 2017 sur les bâtiments suivants :

- Collège de Chanel - complet
- Ecole ménagère de Chanel - complet
- Gracieuse – Maison de maître - complet
- Stand du Boiron - complet
- Beausobre II + salle des maîtres - complet
- Ancienne Douane – analyse ponctuelle

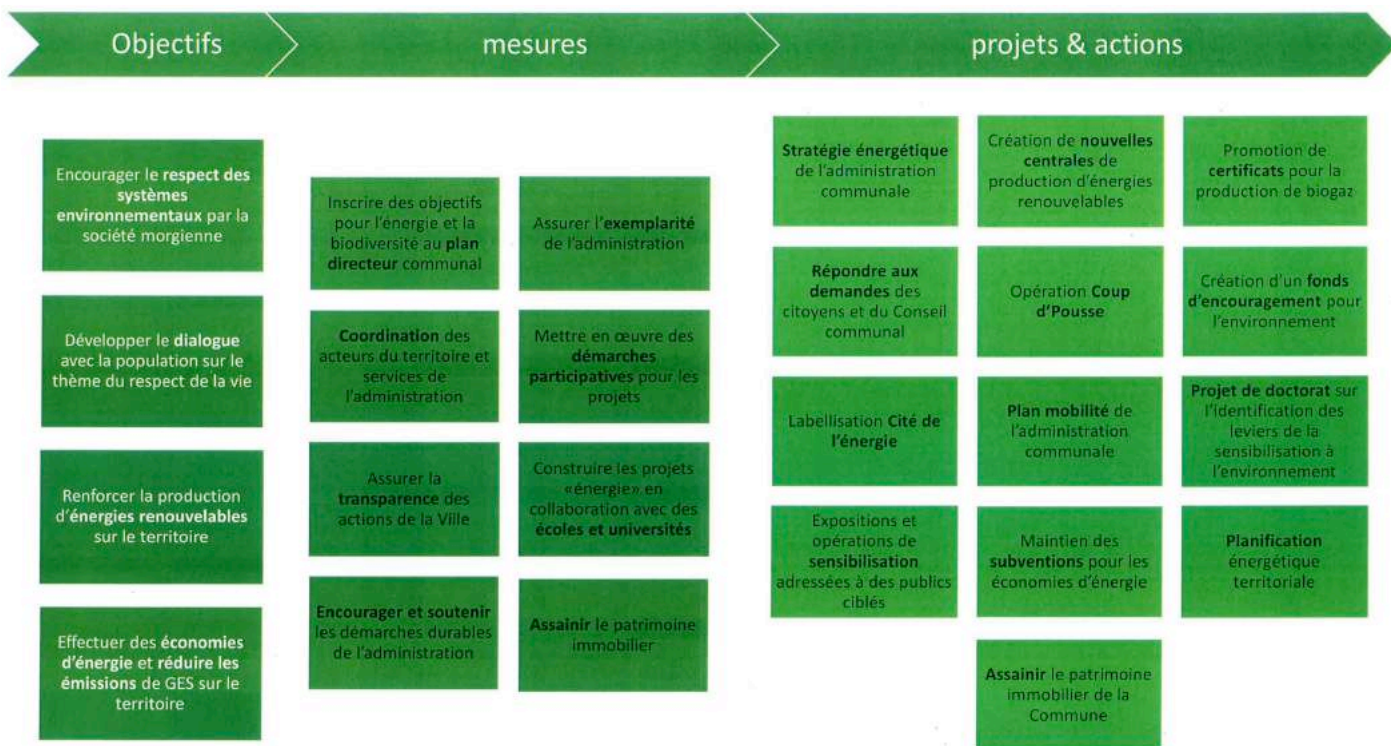
La sous-commission a consulté les rapports de détection d'amiante mis à notre disposition par M. Philippe DERIAZ. A la lecture de ces rapports et de leurs conclusions, nous constatons qu'effectivement des travaux d'assainissement doivent être effectués sur les façades du Collège de Chanel et au Temple. Pour le Collège de Chanel, les assainissements peuvent attendre les travaux de rénovation prévus et pour le Temple, ils seront entrepris prochainement dans le cadre des travaux de remplacement de l'orgue et rénovations intérieures selon préavis n° 37/11.17.

M. Philippe DERIAZ nous informe que le coût du rapport de détection d'amiante pour le Collège de Chanel se monte à CHF 5'990.00. Le coût du rapport de prélèvement d'air (4 endroits, environ 3'850 m<sup>3</sup> d'air aspiré par endroit, observation du filtre par microscopie électronique) s'élève, lui, à CHF 5'810.40.

## **5. RENCONTRES**

### **Rencontre avec le délégué à l'environnement**

Le 16 mars 2018, la sous-commission a rencontré le délégué à l'environnement qui a été formellement nommé en avril 2017, suite à une procédure d'évaluation. Son rôle est la coordination transversale; il n'a pas de pouvoir de décision, mais peut et/ou doit émettre des recommandations. C'est un travail délicat car il s'agit de sensibiliser et non d'imposer. Son travail consiste principalement à développer des stratégies énergétiques (voir schéma ci-dessous).



On distingue deux objectifs principaux : renforcer la production d'énergies renouvelables et effectuer des économies d'énergie et réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre). Sur cette base, on applique des mesures desquelles découlent projets et actions. La sous-commission salue qu'un des projets soit l'assainissement du patrimoine immobilier de la Commune. Malheureusement, pour mener ce projet à bien, il faudrait faire des études relativement onéreuses. Les priorités sont ailleurs, malgré le devoir d'entretenir des bâtiments classés. Ne parlons pas du devoir d'exemplarité !

Consolation : la Commune s'est engagée en 2017 dans le projet de planification énergétique territoriale piloté par le dicastère SPO.

**Vœu N° SPO - 3** : Que la Municipalité prenne sérieusement en main l'entretien du patrimoine bâti morgien et fournisse au Conseil communal la liste complète des bâtiments concernés, l'inventaire des travaux à effectuer, une estimation des coûts et un calendrier crédible de réalisation.

Les projets et actions sont principalement menés en coopération avec les dicastères *Urbanisme, constructions et mobilité* et *Infrastructures et gestion urbaine* où le délégué à l'environnement sert de facilitateur. Mais il y a aussi des projets avec les écoles (par exemple : ateliers dans les classes) et d'autres dicastères.

Le rapport de gestion fait état d'une profusion de réalisations, de belles initiatives et de projets environnementaux (Cité de l'énergie; Fonds d'encouragement; Nature en ville; Planification énergétique territoriale à partir de données de consommation; Sensibilisation des utilisateurs des bâtiments publics ...).

Relevons ici le partenariat avec la *Faculté des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne (HEC)* que le délégué trouve extrêmement positif. Le chef de service va même plus loin et le qualifie de "fabuleux !"

En fait, le domaine du marketing environnemental, à savoir la communication et la sensibilisation, devient de plus en plus important. Et c'est précisément pour créer des liens entre les projets environnementaux et la population que la *Faculté des HEC* est d'un grand appui pour la Commune, et ceci sur trois niveaux :

- Recherche (financée par le Fonds National) – actuellement, une thèse de doctorat, intitulée "The Influence of Environmental Identities on Sustainable Market Behaviors", prend Morges comme étude de cas.

- Etudiants au niveau master engagés comme stagiaires pour détecter des stratégies à développer, par exemple : comment mobiliser les Morgiens sur le sujet de l'environnement ?
- Cours de bachelor – thèmes donnés par Morges.

Dans ce partenariat, Morges sert de champ d'expérimentation, de cobaye en quelque sorte.

Concernant le fonds d'encouragement, la communication avec la population se fait actuellement surtout via REFLETS, et plus directement via des entreprises qui incluent les subventions dans leur offre.

La sous-commission remercie le délégué à l'environnement, qui fait preuve d'une grande compétence, pour ses explications et ses réponses détaillées aux multiples questions.

Bémol : le fait que la Commune vende du gaz naturel (énergie non renouvelable) met le délégué dans une situation délicate.

### **Rencontre avec la déléguée aux sports**

Le 16 mars, la sous-commission a également rencontré la déléguée aux sports, dont la population a déjà pu faire la connaissance dans le n° 30 de REFLETS.

La déléguée travaille à 60 % pour la Commune, ce qui est insuffisant au vu du grand nombre de clubs sportifs, de l'organisation d'évènements et des nombreux projets.

En effet, Morges n'a pas moins de 64 clubs sportifs. Il s'agit de prendre contact avec ces clubs, de répertorier leurs attentes et de les enregistrer pour éventuellement en tenir compte dans des futurs projets, constructions et stratégies sur le long terme. La création de liens entre les clubs fait aussi partie des tâches de la déléguée. La répartition, voire l'optimisation de l'occupation des terrains de football a, par exemple, pu être réglée entre trois clubs.

Engagée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 seulement, la déléguée n'a pas encore fait le tour de tous les clubs, ayant été surtout occupée avec la préparation du préavis concernant les JO 2020.

Le sport prend un rôle toujours plus important dans la vie, et le succès croissant des évènements organisés en témoignent. "Morges bouge" en est un exemple. L'organisation de cette manifestation, sous la conduite du greffe jusqu'en mai 2017, est passée dans les mains de la déléguée aux sports qui sera assistée par le secrétaire municipal et la déléguée culturelle. "Morges bouge 2018" aura lieu le 4 mai 2018. En saison d'été, "Urban Training" est fortement apprécié et il y a le projet d'en faire une offre hivernale ainsi qu'un "Sunday Training".

Le développement de l'offre sportive fait également partie des tâches de la déléguée aux sports. C'est la Municipalité qui détermine la politique sportive et les stratégies sont développées selon les axes choisis. Quelques projets : plateforme commune (comme sportbroye), Sunday Training (le dimanche, l'offre de salles est plus grande), élargissement de l'Urban Training, une sorte de Passeport Vacances pour les sports, samedis sportifs ... Il faut ajouter l'impact qu'auront le nouveau centre aquatique et l'installation à Morges de la Société vaudoise de gymnastique.

Ces projets sont pour la plupart du temps réalisés en synergie avec d'autres dicastères. Ici, la déléguée aux sports tient le rôle de facilitateur transversal.

Un autre aspect du travail porte sur la gestion des subventions aux clubs. Ces subventions existent sous deux formes : ordinaires et extraordinaires (manifestations, matériel etc.) selon des critères bien définis, entre autres être morgien. A cet effet, par exemple, un contrôle des statuts se fait chaque année, ce qui s'avère relativement chronophage.

Un autre volet sensible concerne les sponsors. Il est en effet important de ne pas mettre en avant des entreprises dont l'image serait problématique pour la politique menée par la Ville. Les responsables doivent donc se montrer cohérents sur ce plan.

Un grand merci à Madame la déléguée aux sports, dont la sous-commission salue la grande compétence, pour les explications précises sur son travail.

## 6. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

**Vœu N° 8 - 2001** : Collège des Jardins - la commission désire que l'on étudie rapidement le problème du bruit de la rue excessivement gênant. Une mesure qui paraît indispensable et urgente consisterait à améliorer l'insonorisation des classes.

Réponse de la Municipalité :

Le problème du bruit dans les salles de classe de ce bâtiment situé au centre-ville sera étudié et le remplacement des vitrages avec isolation phonique analysé.

Situation au 31 décembre 2017 :

La situation est inchangée dans l'attente des résultats de l'analyse des besoins futurs en locaux scolaires (étude MicroGIS lancée en octobre 2016), qui doit permettre une proposition de répartition des classes selon le bâti actuel et futur (Morges Gare-Sud, etc.). En l'état actuel de la planification, le Collège des Jardins serait désaffecté à mi-2021, ce qui explique qu'aucun travail d'entretien lourd n'y soit entrepris.

**Vœu N° 23 - 2010** : Que la Municipalité prévoie dans le meilleur délai la rénovation et l'assainissement des anciens bâtiments de La Gracieuse, notamment la Maison de maître (PPLS).

Réponse de la Municipalité :

Un préavis pour la rénovation de la Maison de maître de La Gracieuse est prévu d'être déposé en 2015. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

Ce projet, jugé non prioritaire par rapport aux autres investissements de la législature, a été repoussé au plan des investissements après l'année 2021 pour un montant de CHF 5,5 Mio. La rénovation de l'Ecole de la Gracieuse a par contre été avancée (préavis pour le crédit d'étude en mars 2018).

**Vœu N° 26 - 2010** : Que la Municipalité définisse enfin l'affectation du Collège des Jardins et entreprenne les mesures idoines.

Réponse de la Municipalité :

Les réflexions sur l'avenir du Collège des Jardins revêtent une actualité nouvelle avec les développements du centre-ville mais également avec le projet de l'Hôtel de Ville où il est question d'y reloger l'administration pendant les travaux de rénovation car les capacités d'accueil scolaire du centre-ville le permettent.

L'idée est de faire une réflexion d'ensemble pour répartir les besoins publics aux meilleurs endroits et de manière équilibrée. L'avenir du Collège des Jardins sera défini à l'issue de cette opération (horizon 2013). La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

Voir réponse au vœu N° 8 - 2001. La Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion :

**La Commission de gestion propose de refuser le classement de ce vœu jusqu'à ce que tout soit terminé.**

**Vœu N° 2 - 2012** : Que la Municipalité assure la mise à jour et la diffusion (in situ et sur Internet) du concept de sécurité des bâtiments publics et instruisse les usagers.

Réponse de la Municipalité :

Le site internet [www.morges.ch](http://www.morges.ch) comprend un volet sur la "sécurité dans les bâtiments", voir sous rubrique : Administration communale puis Sécurité dans les bâtiments.

Procédant par priorité, une instruction complète a été faite pour les écoles morgiennes en collaboration avec les trois Directions scolaires. Les exercices d'évacuation sont maintenant couramment pratiqués avec les élèves. Ce travail va maintenant être poursuivi pour les autres bâtiments publics comme par exemple le Temple, le Théâtre et les Foyers de Beausobre, l'Hôtel de Ville, etc. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

Le travail se poursuit par le Service des ressources humaines dans le cadre du concept MSST, en collaboration avec le chargé de sécurité mandaté par la Municipalité. Le concept d'évacuation pour l'Hôtel de Ville a été préparé et testé, comme celui du Cyberforum et les Unités d'accueil enfantines. Dès lors, sauf avis contraire, la Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion :

**Des tests ont certes été réalisés mais ne sont pas partout satisfaisants. La Commission de gestion propose de refuser le classement de ce vœu jusqu'à la fin de l'opération en cours.**

**Vœu N° 20 - 2012 :** Que la Municipalité mette en place rapidement une formation en cas d'incendie avec les employés de la structure d'accueil de La Gracieuse, et de tous les autres établissements ne disposant pas encore d'une telle procédure.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité demandera à la Direction du patrimoine de poursuivre les procédures incendie, mises en place progressivement, par la formation des collaborateurs des structures pré- et parascolaires. Cette formation se fera en coordination avec les pompiers et la Direction JSSL. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

Le travail se poursuit par le Service des ressources humaines dans le cadre du concept MSST, en collaboration avec le chargé de sécurité mandaté par la Municipalité. Le concept d'évacuation pour l'Hôtel de Ville a été préparé et testé, comme celui du Cyberforum et les Unités d'accueil enfantines. Sauf avis contraire, la Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion :

**On a vu ailleurs (rapport de la sous-commission FIN) que certains collaborateurs ont attendu neuf ans avant de suivre une formation sur la prévention incendie. Des progrès restent à réaliser. La Commission de gestion propose de refuser le classement de ce vœu jusqu'à ce que tout soit terminé.**

**Vœu N° 8 - 2014 :** Que la Municipalité se projette dans le futur énergétique et travaille sur une stratégie à court, moyen et long termes afin de sortir des énergies fossiles.

Réponse de la Municipalité :

La Ville de Morges, Cité de l'énergie, a élaboré une stratégie énergétique 2011-2016 qu'elle révisera en fonction du programme Energie 2050 de la Confédération. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

La Municipalité établit une stratégie énergétique qu'elle ne manquera pas de communiquer.

**Vœu N° 5 - 2015 :** Que la Municipalité, de concert avec l'Espace Prévention, mette sur pied un système de gestion de location plus visible, par exemple sur le site de la Ville de Morges, permettant l'organisation d'activités par d'autres utilisateurs extérieurs à l'Espace Prévention.

Réponse de la Municipalité :

Ce travail est en cours. La Municipalité est en contact avec l'Espace Prévention pour valoriser l'espace des combles du Centre culturel. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

La Municipalité peut désormais disposer de la grande salle, un après-midi et un soir par semaine. Cette salle n'est, pour l'instant, pas encore accessible à d'autres utilisateurs.

**Vœu N° 18 - 2015 :** Que la Municipalité présente un rapport clarifiant les buts concrets d'Agenda 21 pour contribuer à résoudre le problème du changement climatique, ainsi que les résultats obtenus, et que ce soit sur cette base que cette commission réfléchisse, prenne position et apporte des contributions.

Réponse de la Municipalité :

Le nécessaire sera fait. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

La stratégie de développement durable est en cours de révision par les trois délégués concernés, désormais tous nommés.

Une délégation municipale élargie précisera les buts à atteindre durant la législature, proposera les moyens nécessaires et coordonnera la réalisation de projets dans les trois domaines couverts actuellement par Agenda 21 (économie, social, environnement).

Les instruments à disposition comprennent notamment le Fonds pour le développement durable qui sera mis en place en 2018.

**Vœu N° 9 - 2016 :** Que la Municipalité fasse installer un système adéquat contre les murs du Centre de vie enfantine (CVE) La Gracieuse pour la fixation de dessins, peintures et autres fiches d'informations afin de préserver les enduits.

Réponse de la Municipalité :

Ce travail est en cours, la Municipalité fait poser des plaques de protection contre les murs et a sensibilisé les collaborateurs du CVE La Gracieuse à cette problématique. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

Des plaques de protection ont été posées durant les vacances 2017 dans la moitié des locaux, l'autre moitié sera posée durant les vacances 2018.

**Vœu N° 10 - 2016 :** Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du Centre de vie enfantine (CVE) La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité fait poser des appareils de mesure de la consommation électrique afin de mieux cibler les gros consommateurs de courant. Sur cette base, des mesures pourront être évaluées pour en réduire la consommation. L'étude et la pose de panneaux solaires photovoltaïques sera portée au budget des investissements. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

La Municipalité va faire poser des appareils de mesure de la consommation électrique afin de mieux cibler les gros consommateurs de courant. Sur cette base, des mesures pourront être évaluées pour en réduire la consommation. L'étude et la pose de panneaux solaires photovoltaïques sera portée au budget des investissements.

**Vœu N° 11 - 2016 :** Que la Municipalité veille à ce que seuls les clubs morgiens (siège social à Morges) profitent de la gratuité de l'utilisation de la patinoire conformément au règlement en vigueur. (Voir rapport-préavis N° 43/10.11).

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité va prendre les mesures pour faire strictement respecter le règlement dès la saison 2017-2018. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

La Municipalité va prendre les mesures pour faire respecter le règlement dès la saison 2018-2019.

**Vœu N° 12 - 2016** : Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l'affichage des publicités à l'intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

Réponse de la Municipalité

Une nouvelle version du Règlement de la patinoire permettra à la Municipalité de gérer cette problématique. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

Une nouvelle version du Règlement de la patinoire permettra à la Municipalité de gérer cette problématique.

**Vœu N° 13 - 2016** : Que la Municipalité contrôle la publicité et encaisse une partie des revenus publicitaires produits par l'affichage sur les infrastructures sportives.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend en compte cette demande. C'est en effet la situation qui prévaut dans les autres patinoires municipales. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

La Municipalité continue de se pencher sur le problème.

**Vœu N° 14 - 2016** : Que la Municipalité publie l'occupation des infrastructures sportives morgiennes sur toute l'année, sur son site Internet et sur les panneaux d'affichage appartenant à ces infrastructures.

Réponse de la Municipalité :

Avec la mise en place d'un nouveau logiciel de réservation de salles (CitiLoc), l'objectif était double : simplifier les processus internes (de la réservation à la facturation), et améliorer la prestation à la population. La première partie a été implémentée et il reste à mener l'intégration du nouveau logiciel sur notre site internet afin d'améliorer les prestations en ligne et de simplifier les locations. Ce travail est en cours.

Il sera en outre vérifié que les panneaux d'affichage de toutes les infrastructures contiennent les informations de location et le règlement d'utilisation les concernant. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017 :

Les panneaux d'affichage des infrastructures contiennent les informations de location et le règlement d'utilisation les concernant. Concernant la question sur le site Internet, la Municipalité poursuit son travail.

**Vœu N° 22 - 2016** : Que la Municipalité s'efforce d'accélérer et de simplifier les procédures administratives pour l'obtention de subsides pour les projets de développement durable de particuliers.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte ce vœu. La simplification de la procédure administrative sera considérée dans la phase de création du Fonds d'encouragement au développement durable.

Situation au 31 décembre 2017 :

La simplification de la procédure administrative sera considérée dans la phase de création du Fonds d'encouragement au développement durable.

## 7. CONCLUSION

A plusieurs reprises, la sous-commission a constaté que des rénovations de bâtiments (Jardins, Bluard), des travaux de remplacement de chaudière (Yersin 1), par exemple, sont mis en attente de décisions définitives quant à la future affectation de ces immeubles ou liés à la construction de nouveaux édifices en cours ou en projet. Ne faut-il pas craindre un cumul des dépenses à l'avenir ?

La sous-commission réitère ses remerciements à Monsieur le municipal et Monsieur le chef de service ainsi qu'à tous les collaborateurs rencontrés à l'occasion de ses visites, pour leur disponibilité, leur compétence, leur amabilité et leur volonté de fournir toutes les informations requises. Elle les remercie également de leur engagement pour notre commune et les encourage à poursuivre dans ce sens.

L'ampleur et la diversité des activités liées à ce dicastère très complexe ne permettent pas de tout examiner. Le présent rapport ne prétend donc nullement à l'exhaustivité. Ceci dit, la sous-commission a pu constater que le dicastère est bien géré.

Pour la commission de gestion :  
Le président

Pierre Marc Burnand

Pour la sous-commission SPO :  
Le président

Eric Weber

### Récapitulatif des vœux 2017

**Vœu N° SPO - 1** : Que la Municipalité veuille à ce que les représentants du public à la Commission consultative d'exploitation de la patinoire n'aient aucun lien avec les clubs utilisant la patinoire.

**Vœu N° SPO - 2** : Que la Municipalité accélère les aménagements de la zone d'accueil à l'Office de la population de manière à la rendre plus moderne et esthétique.

**Vœu N° SPO - 3** : Que la Municipalité prenne sérieusement en main l'entretien du patrimoine bâti morgien et fournisse au Conseil communal la liste complète des bâtiments concernés, l'inventaire des travaux à effectuer, une estimation des coûts et un calendrier crédible de réalisation.